MATHILDE BERNARDIN-HOCQUARD
Avocat à la Cour

R@S
Réseau Associatif et Syndical
9, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Paris, le 22 Octobre 2003

LETTRE VALANT MISE EN DEMEURE

Madame, Monsieur le Directeur,

La SAS B2S CERITEX et la SAS MEDIATEL, dont je suis le conseil, m'ont fait part des injures et des atteintes d'une part à leurs honneur et considération, mais également à ceux de leurs salariés, dont les syndicats SUD CERITEX et ses filiales et SUD PTT sont les auteurs dans des tracts diffusés sur le site « www.sudptt.fr ».

Ce site étant hébergé par votre réseau, la Société B2S CERITEX et la Société MEDIATEL vous mettent en demeure de cesser toutes publications et diffusions de tracts les concernant.

A défaut de réponse de votre part dans un délai de 24 heures, j'ai reçu instruction d'engager toutes voies de droit devant les juridictions compétentes.

Vous devez de ce fait considérer la présente comme valant mise en demeure de nature à faire courir toues les conséquences que la Loi et les Tribunaux attachent à de tels actes.

Je me tiens à la disposition de votre conseil pour toute information qu'il pourrait souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

128, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - 75006 PARIS - TÉL. 01 46 33 02 21 - FAX 01 46 33 95 38
PALAIS C 1201 - e-mail: matberh@yahoo.fr
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.